



PROJET DE FORMATION

BPJEPS « Activités du cirque » Session 2023-2024

LE DIPLÔME DE L'ANIMATEUR PROFESSIONNEL

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports (**BPJEPS**) est un diplôme d'état d'animateur de niveau IV. Il atteste l'acquisition d'une qualification professionnelle en responsabilité, à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

Les activités s'exercent notamment dans le cadre des associations d'éducation globale, des écoles de cirque sous forme associative, lucrative ou municipale, des compagnies de cirque, des établissements scolaires.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Développer les compétences des animateurs professionnels

Notre objectif est de promouvoir une pédagogie favorisant l'envie de transmettre, le plaisir de faire-faire, mais également l'envie de se former de manière permanente.

- Développer les compétences techniques des animateurs de cirque par l'apprentissage des mouvements et gestes techniques qui sont liés à la sécurité et au respect de l'intégrité physique, afin de garantir la santé et la sécurité des pratiquants.
- Développer les compétences artistiques des animateurs de cirque, pour qu'ils préparent et organisent des actions artistiques en autonomie. Ces compétences permettent aux animateurs de construire pour les enfants et les jeunes des opportunités de découverte de soi et d'émancipation.
- Développer les compétences pédagogiques des animateurs pour qu'ils retransmettent un savoir-faire qui favorise le jeu, le respect à la personne, la solidarité, la passion.

Promouvoir le cirque...

...en tant qu'outil d'épanouissement et de transformation sociale, en valorisant la notion d'activité de cirque social et solidaire.

- Contribuer à développer la transmission des arts du cirque et l'accès aux pratiques de cirque pour le plus grand nombre des pratiquants
- Promouvoir et développer des activités du cirque favorisant la pratique éducative et citoyenne.

L'animateur des activités du cirque exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les cinq familles des arts du cirque dans les champs des activités éducatives, sociales et culturelles et dans la limite des cadres réglementaires. Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle a la responsabilité d'une action d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

À l'issue de la formation, l'animateur diplômé pourra déployer un certain nombre de compétences attestées.

1- L'animateur(trice) encadre tout public dans tout lieu et toute structure :

- Il/elle participe à l'organisation, au fonctionnement général de la structure dans le cadre du projet de cette dernière et organise les différents temps de vie des publics ;
- Il/elle conçoit et développe des projets et accompagne les publics dans la conception et la réalisation de leurs projets ;
- Il/elle garantit la qualité éducative des pratiques en assurant une cohérence pédagogique dans le respect des règles de sécurité.

2- L'animateur(trice) met en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure :

- Il/elle contribue à l'élaboration des projets pédagogiques portés par la structure ;
- Il/elle conçoit, anime et évalue des actions d'animation des arts du cirque en cohérence avec les valeurs portées par la structure ;
- Il/elle accueille tous les publics en situation de loisirs, dans le cadre scolaire ou dans le cadre hospitalier et peut être amené(e) à intervenir en direction de publics à besoins particuliers.

3- L'animateur(trice) conduit une action d'animation dans le champs des cinq familles des arts du cirque : *acrobatie, manipulation d'objets, acrobatie aérienne, équilibre sur des objets, expression corporelle et artistique ;*

- Il/elle conçoit et met en œuvre son projet d'animation en lien avec le projet pédagogique de la structure, dans les arts du cirque et il communique -par écrit- à l'équipe de la structure ;
- Il/elle identifie les contraintes liées aux espaces de pratique (chapiteau, salle, extérieur...), choisit et est en capacité d'installer et de sécuriser le matériel adapté aux objectifs du projet et aux pratiquants ;
- Il/elle contribue au développement de la citoyenneté et des pratiques numériques, et renforce la qualité du vivre-ensemble auprès des publics accueillis et au sein de l'équipe d'animation ;
- Il/elle évalue les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet et gère les moyens alloués par l'organisateur et établit un rapport critique entre la pratique amateur d'une activité et les arts du cirque ;
- Il/elle met en lien l'activité et les propositions artistiques et cherche à établir un lien entre la pratique amateur et les arts de la piste.

4- L'animateur(trice) mobilise les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation : *acrobatie, manipulation d'objets, acrobatie aérienne, équilibre sur des objets, expression corporelle et artistique ;*

- Il/elle anime la découverte et la pratique d'activités et propose des situations de rencontre avec la création artistique dans les domaines suivants :
 - * les activités d'acrobaties au sol, portés, acrobatie sur agrès, mât chinois ;
 - * les activités de manipulation d'objets, lancer-rattraper, contact, passing ;
 - * les activités d'équilibre sur objets mobiles ou fixes ;
 - * les activités d'expression, de clown et de mime ;
 - * les activités d'acrobaties aériennes, évolution sur agrès suspendus.

Pour ces cinq familles, l'approche des activités est centrée sur la socialisation, la participation des publics, l'émergence de projets et l'estime de soi. Il/elle mobilise dans sa pratique des démarches pédagogiques relevant de l'éducation populaire avec pour ambition de participer à un processus global d'éducation de la personne en proposant des modes d'accès à des formes culturelles ou artistiques variées.

PUBLIC VISÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS FORMATION

Cette formation est ouverte aux professionnels de l'animation en poste, aux demandeurs d'emploi, ainsi qu'aux personnes en reconversion professionnelle.

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) ainsi qu'aux épreuves de sélection de l'organisme de formation (cf. document « Modalités de sélection »).
- Justifier d'une expérience en animation ou disposer de l'une des qualifications suivantes : brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative, brevet d'aptitude aux fonctions d'animation, brevet d'aptitude aux fonctions de direction, brevet d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien, ou tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe quelque soit son champ d'intervention ou tout diplôme de niveau IV ou supérieur.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités du cirque.

NOS ESPACES DE FORMATION

La formation se déroule à l'école de cirque Cherche-Trouve. Situé sur l'Île de loisirs de Cergy-Pontoise, à 30mn de Paris en voiture et RER, poumon vert au cœur de l'agglomération, le site de Cherche-Trouve est une plate-forme d'un hectare accueillant 6 chapiteaux (1 mât 176m², 2 mâts 320m², 2 mâts 314m², 2 mâts 154m², 2 mâts 201m² et 4 mâts 394m²), 2 yourtes (68 et 40m²), 70m² de bureaux et salles de réunions ainsi que 90m² de lieu de vie et hébergement.

Les cours théoriques se déroulent sous l'une de nos 2 yourtes, aménagée en salle de cours.

Les cours de pratique se déroulent alternativement sous l'un de nos 6 chapiteaux, en fonction des besoins techniques des contenus abordés. Tous les chapiteaux sont néanmoins équipés avec le matériel nécessaire à la pratique des activités du cirque : jonglerie, équilibre sur objet, acrobatie, aériens, expression.

VOLUME HORAIRE

Durée de la formation

Du lundi 02 octobre 2023 au mardi 16 juillet 2024

Rythme de l'alternance

616 heures en centre de formation, à partir du 02 octobre 2022 : 1 à 3 semaines par mois (lundi et mardi) dont 11 jours en formation à distance (FOAD) + 6 semaines pleines (principalement pendant les vacances scolaires zone C, se reporter au calendrier de formation pour plus de précisions).

532 heures en entreprise, à réaliser entre les périodes de formation en centre.

ÉTAPES DE LA FORMATION

Étape 1 - Du 02 octobre au 7 novembre 2023

Découverte et identification du contexte

Étape 2 - Du 13 novembre 2023 au 23 janvier 2024

Développement des compétences et expérimentation

Étape 3 - Du 5 février au 8 avril 2024

Consolidation des acquis et Application (1)

Étape 4 - Du 9 avril au 18 juin 2024

Consolidation des acquis et Application (2)

Étape 5 - Du 24 juin au 16 juillet 2024

Adaptations aux situations professionnelles spécifiques et compléments de formation

MODULE DE FORMATION N°1 « Pédagogie, public, animation et élaboration de projet »

Ce module comprend la maîtrise des différents courants pédagogiques, la méthodologie de projet, les compétences spécifiques liées à l'encadrement de groupes et à la connaissance des publics.

Pédagogie

Méthodes pédagogiques, les différents courants pédagogiques, l'enfant et le jeu, l'activité ludique, les rythmes de vie de l'enfant, l'enfant et la collectivité, socialisation et règles de vie.

Public

Connaissance et analyse des besoins des différents publics, public spécifique : petite enfance, public handicapé, prévention des comportements à risque et actions en cas de maltraitance.

Animation

L'attitude de l'animateur et les techniques d'animation, ateliers d'expression et arts du cirque (enfant acteur, enfant spectateur, la notion de finalité, atelier ouvert, présentation, représentation), l'élaboration d'une séquence d'activité, analyse et évaluation, l'écoute et la relation d'aide, l'autorité, la relation au pouvoir et la gestion de conflit, les fonctions sociales de l'animation, les valeurs portées par les activités circassiennes.

Élaboration de projet

Méthodologie de projet (du diagnostic à l'évaluation), élaboration et suivi de projet de cirque.

MODULE DE FORMATION N°2 « Technicité de l'animateur »

« Activités et techniques des arts du cirque, compétences artistiques et culturelles ».

Ce module correspond aux compétences situées au cœur de la spécialité « activités du cirque ». Il regroupe toutes les compétences liées aux connaissances et à la maîtrise des outils et techniques liées à la conduite de séances dans les cinq familles d'activité.

Il traite les compétences transversales de la spécialité. Il permet de développer des capacités liées aux compétences artistiques et à la connaissance de l'histoire et de l'environnement du cirque.

Activités et techniques des arts du cirque

Techniques de cirque : les activités acrobatiques, les activités d'équilibre sur objets mobiles ou fixes, les activités d'acrobaties aériennes, les activités de manipulation d'objets, les activités d'expression corporelle et artistique, (mime, clown).

La conduite de séances d'animation pluridisciplinaires, le jeu dans les activités du cirque, croisement entre les disciplines de cirque, autres arts, activités transversales, (arts plastiques, écriture, danse, analyse du mouvement, préparation physique, préparation physiologique, anatomie, montage de chapiteaux (vocabulaire et technique).

Créativité, compétences artistiques

Préparation de spectacle : mise en scène, mise en piste, croisement des techniques pour la réalisation d'un spectacle, histoire de l'art, art et petite enfance, découverte du patrimoine circassien, histoire du cirque, critique artistique dont l'analyse critique de spectacles.

Sécurité

Règles de fonctionnement, sécurité physique et équipement, travail en hauteur, règles et normes de sécurité spécifiques au cirque, spécificité selon les cinq familles de cirque, analyse du mouvement, préparation physique, règles et normes de sécurité spécifiques au montage, déplacement de chapiteaux.

MODULE DE FORMATION N°3

« Environnement professionnel et collaboration avec les partenaires éducatifs »

Ce module permet de nourrir l'animateur dans sa démarche éducative. Il le prépare à travailler l'ancrage de ses projets dans le territoire local par l'établissement de partenariats avec d'autres structures ou institutions non circassiennes. Il comprend les aspects de coordination d'équipe éducative, d'organisation lors d'événements, de sécurité spécifique pour l'aménagement de lieu temporaire.

Environnement professionnel

Connaissance du secteur d'activité, des structures employeurs (collectivités territoriales, associations 1901, etc.), droit et réglementation, droit du travail, responsabilité (civile, pénale et contractuelle, assurances, normes d'encadrement), autorité parentale et protection des mineurs, politique de la ville.

Environnement culturel

Histoire et panorama des politiques culturelles, histoire et panorama des politiques éducatives, pratiques interculturelles, cirque social.

Collaboration avec les partenaires éducatifs

Mobiliser et coordonner une équipe éducative :

- Coordination d'une équipe, la coéducation, le système d'acteur.
- L'implication d'une équipe autour d'un projet.
- La délégation, la gestion de conflit, la motivation
- La menée de réunion, les groupes et les phénomènes de groupe
- Les 3 pôles de vie (famille, école, temps libre)

Connaissance de l'organisation des structures partenaires

- Éducation nationale,
- Public scolaire et périscolaire,
- Centre de loisirs,
- Démarche artistique dans les projets partenariaux

MODULE DE FORMATION N°4

« Méthodologie et préparation aux certifications, vie de groupe et régulation de la formation »

Ce module permet la mise en adéquation de ce projet de formation avec le projet personnel des stagiaires. Il les prépare à présenter leur travail dans le cadre des certifications, il permet également d'aborder de manière pratique la vie d'un collectif d'animateurs.

Organisation

Méthodologie de l'organisation du travail, des activités, outils et évaluation, information, documentation, classification des ressources.

Communication

Expression orale, communication écrite, utilisation d'Internet, utilisation d'un logiciel de traitement de texte, d'un tableur.

Préparation aux certifications

Préparation collective et individuelle des dossiers, entraînement et mise en situation pratique, pratique de l'évaluation formative du candidat.

LE SUIVI ET LA VALIDATION DE LA FORMATION

Formation en alternance, nous souhaitons impliquer au maximum les tuteurs des stagiaires dans le processus d'acquisition des compétences visées. Aussi, ils interviennent à plusieurs étapes de la formation pour valider le suivi de la formation sur le terrain de leur stagiaire. Cette relation avec l'organisme de formation s'établit dans un cadre de confiance mutuelle et permet de recueillir des avis circonstanciés des tuteurs.

L'assiduité des stagiaires à la formation est garantie par l'émargement systématique lors de chaque intervention et récapitulée chaque mois dans une attestation de présence individuelle.

Par ailleurs, le diplôme de l'animation professionnelle de niveau IV, le BPJEPS Activités du cirque est constitué de dix Unités Capitalisables (UC). Toutes doivent être obtenues pour avoir le diplôme. En cas d'échec au diplôme, une unité capitalisable obtenue est valable cinq ans.

Toutes les unités capitalisables doivent être obtenues pour avoir le diplôme, en cas d'échec, une unité capitalisable est valable cinq ans.

Certifications : 3 modalités de certifications

Certification Sécurité

Épreuve sanctionnée d'une attestation nécessaire à la validation ultérieure de l'UC 4.

Mise en pratique professionnelle au sein de l'organisme de formation amenant le stagiaire à installer un espace et du matériel spécifique à un contexte donné, notamment l'installation d'agrès aériens, de longues, de structures de cirque type portique. Complétée par une évaluation des connaissances sous forme de Questionnaire à Choix Multiples.

Certification Menée de séance

UC 3, UC4

Présentation d'une séance d'initiation aux arts du cirque au sein de la structure d'alternance, avec un public d'au minimum 6 personnes, incluse dans un cycle de 6 séances rédigées dans un dossier d'animation.

Certification Bilan de projet

UC 1, UC 2

Présentation devant une commission de jurys DRAJES du compte-rendu d'un projet d'animation ainsi que son évaluation, mené au cours de l'année de formation.

97 % de nos stagiaires obtiennent leur BPJEPS à l'issue de la formation

NOTRE ÉQUIPE DE FORMATEURS

Notre formation BPJEPS Activités du cirque est encadrée par une équipe d'une quinzaine de formateurs, dont quatre qui interviennent régulièrement tout au long de l'année et qui forment le comité pédagogique. Ces formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Chaque formateur est diplômé ou qualifié dans le domaine pour lequel il intervient : professeurs et animateurs de cirque diplômés du DE Cirque et/ou du BPJEPS Activités du cirque, éducateurs spécialisés, techniciens de cirque, directeur de structure, professionnels de l'animation générale, artistes de cirque.